

PROJET ANDRAGOGIQUE DE L'INSTITUT DE FORMATION DES CADRES DE SANTE D'AJACCIO

Projet initial : Juin 2025



PROJET ANDRAGOGIQUE DE L'INSTITUT DE FORMATION DES CADRES DE SANTE

ANNEXE AU PROJET PEDAGOGIQUE IFMS D'AJACCIO

Sommaire :

1. PRESENTATION DE L'INSTITUT DE FORMATION DES CADRES DE SANTE	1
1.1. LES ACTEURS DE L'IFCS :.....	1
1.1.1. DIRECTION DE L'IFCS :	1
1.1.2. L'EQUIPE PEDAGOGIQUE ET ADMINISTRATIVE :.....	2
1.1.3. LES PARTENAIRES :	3
1.2. L'AGREMENT DE L'INSTITUT :	3
2. LES ORIENTATIONS DU PROJET ANDRAGOGIQUE DE L'IFCS :	4
2.1. CADRE DE REFERENCE :	4
2.2. REFERENTIEL DE COMPETENCES UTILISE PAR L'IFCS D'AJACCIO :	4
2.3. FINALITE DE LA FORMATION DE CADRE DE SANTE :	6
3. L'ORGANISATION DE LA FORMATION :	7
3.1. MODULES D'ENSEIGNEMENTS DE L'IFCS:	8
3.2. UNITES D'ENSEIGNEMENTS DU MASTER M2 MAE-MOS:.....	8
3.3. STAGES :	8
4. LES EVALUATIONS DONNANT LIEU A LA DIPLOMATION :	9
5. LES PRESTATIONS OFFERTES A LA VIE ETUDIANTE :	11
5.1. LOCAUX:	11
5.2. REPAS :	11
5.3. DOCUMENTATION :	12
5.4. TRANSPORT ET HEBERGEMENT :	12
6. LE CONSEIL TECHNIQUE :	12
7. L'EVALUATION DE LA FORMATION :	13
8. LES PROJETS A VENIR :	13
BIBLIOGRAPHIE :	13
ANNEXES	14

1. PRESENTATION DE L'INSTITUT DE FORMATION DES CADRES DE SANTE

L'institut de Formation des Cadres de Santé (IFCS) d'Ajaccio s'insère à partir du mois de Septembre 2025 au sein de l'Institut de Formation des Métiers de la Santé (IFMS) du Centre Hospitalier Général de la Miséricorde. Il est situé à l'adresse géographique suivante : Capa Vato, Lieu-dit Miletto à Mezzavia.

Le présent document constitue donc une annexe spécifique à l'IFCS, du projet pédagogique de l'IFMS.

Ce projet andragogique est un document en cours d'élaboration qui sera amené à s'enrichir avec l'organisation définitive des enseignements, en cours de construction en partenariat avec l'Université de Corse. Il sera définitivement validé après avis du premier conseil technique de l'institut.

La formation conduisant au diplôme de Cadre de Santé et les épreuves de sélection sont régies par les textes réglementaires en vigueur :

Le décret n°95-926 du 18 Août 1995 portant création d'un diplôme de cadre de santé : inscrit la formation des cadres dans le contexte de mutation du système de santé en tenant compte de l'évolution de la politique de formation des professionnels de santé.

L'arrêté du 18 Août 1995 (*version consolidée le 01 Avril 2010*) : détermine les conditions d'agrément des instituts de formation des cadres de santé, les conditions et les modalités d'admission dans ces instituts, le programme de formation, les modalités de validation des modules prévus dans ce programme ainsi que les modalités de délivrance du diplôme de cadre de santé.

1.1. LES ACTEURS DE L'IFCS :

1.1.1. DIRECTION DE L'IFCS :

DIRECTION	
Gilles ANDREANI Coordonnateur général des soins du Centre Hospitalier d'Ajaccio Directeur des instituts de formations paramédicales	<u>Missions spécifiques pour l'IFCS :</u> • Agrément de l'institut auprès des tutelles pédagogiques et financières • Organisation des jurys de sélection • Etablissement de la convention de partenariat avec l'Université de Corse • Constitution du conseil technique pour avis sur les modalités de la formation et les situations individuelles • Aménagement des épreuves et de la formation pour les personnes en situation de handicap

1.1.2. L'EQUIPE PEDAGOGIQUE ET ADMINISTRATIVE :

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE	
Laurence LOLLI Cadre de Santé formatrice IFMS Filière Infirmière et Diététicienne Master Droit, Economie, Gestion, mention « Ressources Humaines et Management responsable des Organisations », spécialité « Gestion des Compétences et des Ressources Humaines »	<u>Missions :</u> • Organisation et coordination du déroulé de la formation • Accompagnement andragogique • Liaison avec l'Université de Corse <u>Compétences :</u> • Conduite de projet, management, pédagogie et formation d'adultes, ressources humaines, analyse de pratiques, tutorat des stagiaires paramédicaux
SECRETARIAT	
Auriane BARTOLI-FANUCCHI	<u>Missions :</u> • Organisation des épreuves de sélection • Gestion des dossiers d'inscription • Suivi des conventions d'accueil des étudiants en stage • Gestion des absences • Organisation du conseil technique
REFERENT TECH. DE LABORATOIRE	
Marie-Lucie CACCAVELLI Cadre de santé technicienne en laboratoire	Si candidat de la filière
REFERENT ERM	
Pascal DERUDAS Directeur adjoint / cadre de santé ERM	Si candidat de la filière
REFERENT PREPAR. EN PHARMACIE	
Andrée FERNANDEZ Cadre de santé préparateur en pharmacie	Si candidat de la filière
BIBLIOTHEQUE	
Valérie PEGLION Documentaliste Référente handicap sur site	<u>Missions :</u> • Aide à la recherche documentaire et à la logistique des locaux • Mise en œuvre de la politique d'accueil et d'intégration des personnes en situation de handicap (PSH) et/ou à mobilité réduite (PMR)*

* L'accessibilité des locaux destinés à l'IFCS s'adapte aux PSH/PMR, un poste informatique est priorisé pour l'accès aux Personnes en Situation de Handicap ou à Mobilité Réduite, la référente handicap se tient à la disposition des personnes nécessitant une aide physique et/ou pédagogique.

1.1.3. LES PARTENAIRES :

L'Université de Corse a signé une convention avec l'IFCS d'Ajaccio, permettant aux étudiants de suivre en parallèle un **Master Management et Administration des Entreprises Parcours M2 « Management des organisations et Etablissements en santé »** à l'IAE (Institut d'Administration des Entreprises).

Les étudiants devront être titulaires d'un grade licence ou d'une équivalence de diplôme à ce niveau et faire une demande de validation des acquis professionnels pour entrer en Master 2.

A l'issue des 10 mois de formation, l'étudiant, sous réserve de validation de la totalité des modules IFCS et des unités d'enseignement (UE) de l'Université, est ainsi titulaire de 2 diplômes : Diplôme de Cadre de Santé et **M2 MAE-MOS**.

L'équipe pédagogique de l'IFMS, de par ses diverses compétences, interviendra de manière ponctuelle sur :

- Les analyses de pratiques et l'initiation à la recherche (Module 3)
- La fonction d'encadrement (Module 4)
- La fonction de formation (Module 5)

Les stages sont les points forts de la formation car ils favorisent les mises en lien entre savoirs théoriques et savoirs pratiques. De plus, les compétences ne peuvent être développées qu'en situation réelle de travail. Ainsi, les tuteurs de stage sont des partenaires importants car ils contribuent de façon directe à la validation de certains modules et in fine à l'obtention du diplôme de cadre de santé.

Les étudiants ont la possibilité d'effectuer leurs stages sur tout le territoire Corse, sur le continent et éventuellement à l'étranger (sous réserve de financement).

Les experts de terrains peuvent également intervenir dans les enseignements : Directeurs d'hôpitaux ou d'établissements médico-sociaux, Cadres et Cadres supérieurs de santé, Médecins, Psychologues, Universitaires, Experts...

1.2. L'AGREMENT DE L'INSTITUT :

L'agrément d'ouverture de l'Institut de Formation des Cadres de Santé a été obtenu le 03 Décembre 2024. Il est renouvelable tous les cinq ans par le Président du conseil exécutif après avis de la DGARS.

L'IFCS d'Ajaccio est agréé pour un quota de **14 étudiants Cadre de Santé** :

- 10 de filière infirmière et spécialités (IBODE, IADE, IPDE, IPA)
- 1 manipulateur en Electro Radiologie Médicale
- 1 préparateur en Pharmacie Hospitalière
- 1 technicien de laboratoire
- 1 diététicien

2. LES ORIENTATIONS DU PROJET ANDRAGOGIQUE DE L'IFCS :

2.1. CADRE DE REFERENCE :

L'IFMS travaille à partir d'un programme de formation par compétences et une convention de partenariat avec l'Université de Corse dans le cadre des accords de Bologne du 19 Juin 1999, qui l'inscrivent dans un processus Licence-Master-Doctorat.

L'IFCS a donc choisi de suivre la même démarche et de s'appuyer sur le référentiel de compétences et d'activités du document de travail établi par la Direction Générale de l'Offre de Soins (DGOS) dans ses travaux de groupe de Décembre 2012.

Un travail de fond complet est annoncé par la DGOS sur le métier de cadre de santé. En effet, cette profession au rôle d'interface stratégique et incontournable, doit pouvoir évoluer en écho avec la réingénierie des professions paramédicales et notamment celle de la profession infirmière.

L'ouverture de l'IFCS d'Ajaccio dans ce contexte de changement, nous permettra, à partir des valeurs fondamentales de ce métier, de nous inscrire dans une uniformisation et une harmonisation progressive de la profession.

Participer à ce changement inscrira durablement cette formation sur le territoire en partenariat avec l'Université de Corse.

2.2. REFERENTIEL DE COMPETENCES UTILISE PAR L'IFCS D'AJACCIO :

Toujours en s'appuyant sur les travaux menés par la DGOS, les activités des cadres de santé sont issues de capacités transverses illustrées ci-dessous par des verbes d'action, à mobiliser dans différentes situations :

- Anticiper, prévoir,
- Prioriser, décider, arbitrer,
- Négocier et gérer les conflits,
- Organiser, piloter, déléguer,
- Animer, encadrer, mobiliser, motiver,
- Evaluer, valoriser,
- Analyser.

La pertinence de ces actions découle du développement de **8 compétences** essentielles à la fonction de cadre de santé regroupées en **5 BLOCS** inscrit au RNCP38443¹ à adapter selon le lieu d'exercice :

BLOC 1 : Planification, organisation, et coordination de la production efficiente de soins au sein d'un secteur d'activités accueillant des usagers bénéficiaires de la mise en œuvre d'un projet de soins personnalisé pluridisciplinaire, en cohérence avec le projet de soins institutionnel.

BLOC 2 : Conception, organisation et mise en œuvre de dispositifs de formations initiales et continues dans le secteur de la santé et des soins paramédicaux, en cohérence avec le projet pédagogique institutionnel.

BLOC 3 : Management et accompagnement des compétences individuelles et collectives au sein d'une équipe pluriprofessionnelle ou dans le cadre d'un parcours de professionnalisation.

BLOC 4 : Contrôle et évaluation de la qualité et de la sécurité de la production de soins ou des connaissances et compétences professionnelles acquises en apprentissage.

BLOC 5 : Communication au sein d'une équipe encadrante, gestion de projet et production de connaissances.

	Responsable de secteur d'activité de soin		Formation de professionnels dans le domaine de la santé	
COMPETENCE 1	B L O C 1	Prévoir les activités et les moyens nécessaires	B L	Concevoir et organiser un dispositif de formation
COMPETENCE 2		Organiser et coordonner les activités du secteur		Organiser et coordonner les parcours de formation en alternance
COMPETENCE 3		Manager des équipes pluriprofessionnelles	2	Concevoir et animer des actions de formation initiale et continue

¹ Répertoire National des Certifications professionnelles,
<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38443/>

	Responsable de secteur d'activité de soin		Formation de professionnels dans le domaine de la santé
COMPETENCE 4	B L O C 3	Manager les compétences individuelles et collectives d'une équipe pluriprofessionnelle	Accompagner les personnes dans leur parcours de formation
COMPETENCE 5	B L O	Contrôler et évaluer les activités	Evaluer les connaissances et compétences des personnes en formation
COMPETENCE 6	C 4	Conduire une démarche qualité et de gestion des risques	Evaluer la qualité des prestations et s'inscrire dans une démarche qualité
COMPETENCE 7	B L O	Conduire un projet, des travaux d'étude et de recherche	
COMPETENCE 8	C 5	Communiquer, transmettre les informations et rendre-compte	

Nous nous appuyons également sur le répertoire des métiers de la fonction publique hospitalière en **Annexe 1** :

- Encadrant d'unité de soins et d'activités paramédicales,
- Formateur des professionnels de santé.

2.3. FINALITE DE LA FORMATION DE CADRE DE SANTE :

Au sein de l'IFCS d'Ajaccio, notre seule vraie finalité est l'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des prises en soin des patients et de leurs familles.

Dans cette optique, nous accompagnons les futurs professionnels à développer leur capacité d'adaptation et leurs compétences et ainsi :

- S'inscrire durablement dans la collaboration et la coopération avec des équipes pluriprofessionnelles,
- Interagir positivement avec leur environnement,
- Être réflexifs dans leur pratique,

- Conduire efficacement le changement,
- Être experts en communication et en dynamique des groupes,
- Être efficaces et réalistes dans leurs propositions d'actions,
- Maîtriser des compétences pédagogiques pour accompagner la professionnalisation des adultes en formation.

Nous souhaitons également contribuer à former de futurs professionnels conscients des responsabilités inhérentes à leur fonction, quelles que soient leurs missions et leurs lieux d'exercices.

3. L'ORGANISATION DE LA FORMATION :

La formation est dispensée sur une période de 10 mois sur **42 semaines** de Septembre à Juin.

Elle s'effectue en alternance avec des enseignements théoriques dispensés soit à l'IFCS d'Ajaccio soit à l'Université de Corse à Corte, et des périodes de stages :

Enseignements théoriques	26 semaines
Stages	13 semaines
Travail de recherche	2 semaines
Congés annuels	1 semaine
TOTAL	42 semaines

La formation demande un travail personnel conséquent et l'organisation mise en place libérera certaines plages horaires qui permettront à l'étudiant :

- ✓ La réalisation des travaux de groupe de validation des modules,
- ✓ Les temps liés au mémoire (rencontre avec le Directeur, réalisation d'enquête sur le terrain).

En dehors de ces plages dédiées, la présence des étudiants en cours et en stage est **obligatoire** (en IFCS et à l'Université) et contrôlée par des émargements quotidiens. Toute absence doit être immédiatement signalée au secrétariat de l'IFCS par téléphone, et un justificatif **valable** (voir liste en **Annexe 2**) doit être communiqué dans les 48h maximum dans la boîte aux lettres de l'IFMS ou par mail : sec.ifas@ch-ajaccio.fr.

Toute absence, même justifiée, dépassant le tiers de la durée d'un stage pourra invalider celui-ci.

Pourront faire l'objet d'un complément de scolarité (sous réserve du respect de la réglementation du travail) les absences, même justifiées :

- ✓ Consécutives et supérieures à une semaine
- ✓ Non consécutives mais dépassant 10 % du temps total de la formation.

Un total d'absences sur l'ensemble de la formation qui dépasse 10% du temps total de présence obligatoire ne permettra pas d'obtenir le diplôme de Cadre de santé.

3.1. MODULES D'ENSEIGNEMENTS DE L'IFCS :

Dans le respect du programme légiféré, la formation est organisée et dispensée en fonction des besoins des candidats et selon un projet andragogique, faisant ainsi appel à des principes de pédagogie d'adultes.

Le travail personnel de recherche et de documentation et le travail de groupe seront notamment utilisés au maximum afin de respecter, de favoriser et de développer l'autonomie et la créativité des étudiants.

Le contenu de la formation de cadres de santé est réparti en 6 modules d'enseignements sur **26 semaines** :

- **MODULE 1** : Initiation à la fonction cadre
- **MODULE 2** : Santé publique
- **MODULE 3** : Analyse des pratiques et initiation à la recherche
- **MODULE 4** : Fonction d'encadrement
- **MODULE 5** : Fonction de formation
- **MODULE 6** : Approfondissement des fonctions d'encadrement

Le calendrier prévisionnel et le programme avec la répartition Faculté/IFCS sont détaillés en **Annexe 3 et 4**.

3.2. UNITES D'ENSEIGNEMENTS DU MASTER M2 MAE-MOS :

Le programme des enseignements de l'IAE est détaillé en **Annexe 5**.

3.3. STAGES :

13 semaines de stage sont réparties en 4 périodes distinctes :

- **3 semaines** en entreprise hors secteur sanitaire et social associées au **MODULE 1**
- **3 semaines** en établissement sanitaire ou social associées au **MODULE 4**
- **3 semaines** en établissement de formation sanitaire ou social associées au **MODULE 5**
- **4 semaines d'approfondissement** du **MODULE 4** ou du **MODULE 5** dans l'établissement d'origine ou selon le projet professionnel de l'étudiant.

L'IFCS permet aux étudiants de rechercher eux-mêmes leurs terrains de stage mais se réserve le droit de les valider sous réserve :

- Qu'ils permettent à l'étudiant d'atteindre les objectifs andragogiques de l'IFCS,
- Qu'ils soient effectués en dehors de l'établissement d'origine du candidat, excepté pour le dernier, tout en s'assurant que l'étudiant reste dans une posture d'apprentissage.

Hormis pour le stage en entreprise hors secteur sanitaire ou social, les tuteurs encadrant les étudiants en stage, doivent être titulaires d'un diplôme de cadres de santé et/ou d'un master niveau 2, et avoir exercés leur fonction pendant au moins 3 années.

4. LES EVALUATIONS DONNANT LIEU A LA DIPLOMATION :

Les modalités d'évaluation consistent en des épreuves écrites ou orales d'analyse et de synthèse, des argumentations orales de travaux écrits à partir de problématiques rencontrées en stage et d'un mémoire individuel avec soutenance.

MODULES	UE FAC	EPREUVES PAR MODULE	EVALUATEURS	DATE/PERIODE
MODULE 1 : Initiation à la fonction cadre <i>Validation si la moyenne de l'écrit et de l'oral est ≥10/20</i>	UE1 UE2 UE3	Ecrit : Rapport du stage en entreprise	FAC	A définir
		Oral : Argumentation orale du rapport de stage avec identification des problématiques et proposition d'axes d'amélioration	FAC/IFCS	A définir
MODULE 2 : Santé Publique <i>Validation si la note est ≥10/20</i>		Ecrit ou oral : Epreuve de recherche, d'analyse et de synthèse	IFCS	A définir

MODULES	UE FAC	EPREUVES PAR MODULE	EVALUATEURS	DATE/PERIODE
MODULE 4 : Fonction d'encadrement <i>Validation si la moyenne de l'écrit et de l'oral est ≥10/20</i>	UE2 UE3	Ecrit : Projet managérial à partir d'un diagnostic de situation en stage	FAC/IFCS	A définir
		Oral : Soutenance du projet	FAC/IFCS	A définir
MODULE 5 : Fonction de formation <i>Validation si la moyenne de l'écrit et de l'oral est ≥10/20</i>		Ecrit : Présentation écrite de l'organisation et de la réalisation d'une séquence éducative auprès d'un public en formation	IFCS	A définir
		Oral : Réalisation de la séquence auprès du public cible	IFCS/Tuteur de stage	A définir
MODULE 3 et 6 : Analyse des pratiques, initiation à la recherche et approfondissement des fonctions d'encadrement ou de formation <i>Validation si la note est ≥10/20</i>	UE3 UE4	Mémoire individuel donnant lieu à soutenance orale à partir d'une problématique liée à une situation professionnelle d'encadrement	FAC/IFCS	Juin 2026

Pour les étudiants qui n'ont pas validé les modules 1,2,4 et 5 en première session, l'IFCS organise une nouvelle série d'évaluations. Si, à l'issue de cette nouvelle série, ils n'ont toujours pas validé un ou plusieurs de ces modules, ils ne seront pas autorisés à soutenir leur mémoire.

Pour les étudiants qui ont validé les modules 1,2,4 et 5 mais pas les 3 et 6, l'IFCS organise une nouvelle soutenance de mémoire au plus tard 3 mois après l'annonce des résultats du diplôme de cadres de santé.

Les étudiants qui, à l'issue des deux séries d'évaluation et des deux soutenances de mémoire, n'ont toujours pas validé un ou plusieurs modules, seront autorisés à suivre l'année suivante les enseignements théoriques et les stages des modules concernés en conservant le bénéfice des modules déjà acquis.

5. LES PRESTATIONS OFFERTES A LA VIE ETUDIANTE :

5.1. LOCAUX :

Les étudiants cadres de santé sont accueillis au sein de l'IFMS et bénéficient de la salle « Monte Rotondo » informatiquement équipée, organisée spécifiquement pour la formation d'adultes, propice à l'échange, pouvant accueillir jusqu'à 20 personnes.

Il leur est également dédié une salle de travaux dirigés, la salle « U Taravu » équipée de plusieurs îlots de travail (tables et chaises), d'un tableau effaçable et d'une machine à café. Ce lieu privatisé et convivial, leur permettant de se réunir et d'échanger, est à l'écart des locaux destinés aux formations initiales.

Les étudiants cadres pourront également utiliser s'ils sont libres, les autres locaux de l'IFMS et notamment :

- Les différentes salles de cours et de travaux dirigés,
- La salle de simulation (en présence d'un responsable pédagogique),
- Les espaces de travail du centre de documentation.

Au sein de ces locaux et de leurs annexes, les étudiants cadres de santé s'engagent à prendre connaissance et à respecter le règlement intérieur de l'IFMS durant toute la durée de leur formation. Une confirmation signée de sa lecture leur sera demandée avant la rentrée de septembre.

5.2. REPAS :

Les étudiants peuvent prendre leurs repas à l'IFMS dans les locaux prévus à cet effet. Un office est ainsi à leur disposition avec du matériel adapté et un réfrigérateur dédié. Il est interdit de prendre les repas dans les salles de cours et de travaux dirigés.

5.3. DOCUMENTATION :

L'inscription à l'université donne droit aux étudiants à un accès à la bibliothèque universitaire de Corte ainsi qu'à son Espace Numérique de Travail (ENT). Le centre de documentation et d'information de l'IFMS (CDI) est également accessible sans frais supplémentaire. Un rayonnage dédié avec des ouvrages destinés aux cadres leur a été aménagé. Ils peuvent également consulter et emprunter l'ensemble des autres ouvrages disponibles. Ce lieu spacieux, lumineux et calme, est un espace privilégié et propice à l'isolement et au travail personnel. Une documentaliste assure la permanence du prêt et aide les étudiants dans leurs recherches.

Six ordinateurs reliés à internet sont également à la disposition des étudiants. Ils pourront ainsi avoir accès à des banques de données et des revues professionnelles sous forme dématérialisée.

5.4. TRANSPORT ET HEBERGEMENT :

La Collectivité de Corse contribue en partie au financement des frais de transport en train pour se rendre à l'Université de Corse.

Les frais kilométriques de déplacement ainsi que les frais d'hébergement pour les stages hors agglomération Ajaccienne et/ou éloignés du domicile sont remboursés par les organismes de prise en charge de la formation (sous réserve de non dépassement des forfaits).

Pour tout ce qui concerne cette prise en charge et ces remboursements, les étudiants devront s'adresser directement à leur organisme de formation.

Les étudiants en auto-financement ne bénéficient d'aucun remboursement.

6. LE CONSEIL TECHNIQUE :

Le Directeur de l'IFCS est assisté d'un conseil technique qu'il consulte, au minimum 2 fois par an, pour toutes les questions relatives à la formation des cadres de santé.

Un représentant des étudiants par profession, élu par ses pairs en début de formation, assiste aux réunions du conseil technique.

Le Directeur de l'IFMS soumet donc pour avis au conseil technique :

- Le présent projet andragogique et l'organisation générale des études dans le respect de la réglementation en vigueur,
- Les modalités d'évaluation théoriques et pratiques,
- L'utilisation des locaux et du matériel,
- L'effectif des personnels enseignants et la nature de leurs interventions,
- Le budget prévisionnel,
- Le montant des frais de scolarité et d'inscription aux épreuves d'admission,
- Le règlement intérieur,
- Les reports de formation.

Le Directeur de l'IFCS porte également à la connaissance du conseil technique :

- Le bilan de l'année écoulé,
- Les budgets approuvés et le compte administratif de fin d'exercice,
- La liste des candidats admis et les éventuels reports accordés.

Le conseil technique peut également être réuni à la demande du Directeur de manière exceptionnelle pour la constitution d'un conseil de discipline. Il pourra ainsi émettre un avis sur les fautes commises par les étudiants et peut proposer des sanctions allant de l'avertissement, l'exclusion temporaire jusqu'à l'exclusion définitive.

La sanction, ainsi dument motivée, sera prononcée par le Directeur de l'institut.

7. L'EVALUATION DE LA FORMATION :

Depuis fin 2021 l'IFMS est certifié QUALIOPI.

L'évolution du contexte réglementaire, l'importance donnée à l'évaluation dans le domaine de la formation, le passage à un budget autonome sous la responsabilité de la Collectivité de Corse nous conduit à nous doter d'outils permettant une inscription dans une démarche d'amélioration continue de la Qualité.

Un questionnaire de satisfaction sera ainsi communiqué aux candidats en fin de cursus et exploité dans un but d'amélioration continu de l'organisation et des pratiques pédagogiques.

8. LES PROJETS A VENIR :

La salle de formation de l'IFCS va prochainement être équipée d'un dispositif de visioconférence permettant d'organiser certains cours magistraux en distanciel.

Cependant, les enseignements de l'IFCS sont essentiellement basés sur les interactions et les travaux de groupe. Ainsi, **le présentiel reste la règle.**

BIBLIOGRAPHIE :

Sites internet :

- Direction Générale de l'Offre de Soins, Travaux de groupe de production CS-décembre 2012, www.ancim.fr. Consulté le 25 Novembre 2024, <https://www.ancim.fr/uploads/Ref-activites-et-competences.pdf>
- Arrêté du 18 Août 1995 relatif au diplôme de Cadre de santé, <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000738028/>
- Décret 95-926 du 18 Août 1995 portant création du diplôme Cadre de santé, <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000005619244/>

ANNEXES

ANNEXE 1



sante.gouv.fr

[Accueil](#) > [Métiers et concours](#) > [Les métiers de la santé](#) > [Le répertoire des métiers de la santé et de l'autonomie - fonction publique \(...\)](#) >

[Les métiers par familles de métiers](#) > [Soins](#) > [Management et organisation des soins](#) >

Encadrant(e) d'unité de soins et d'activités paramédicales, médicotechniques (...)

Encadrant(e) d'unité de soins et d'activités paramédicales, médicotechniques et de rééducation

Code métier : XXXX

Informations générales

Définition :

Encadrer une équipe pluri professionnelle et assurer le fonctionnement d'un service de soins, médicotechnique ou de rééducation, en veillant à qualité, à l'efficacité et à la sécurité des prises en charge ou en soins, en collaboration avec l'équipe médicale et l'ensemble des intervenants.

Autres appellations :

Cadre de service.

Spécificités :

Cadre de nuit.

Activités

- Animation de l'équipe de soins, en cohérence avec le projet managérial de l'établissement
- Encadrement des professionnels de l'unité de soins ou du service (recrutement, évaluation, formation, gestion prévisionnelle des métiers et des compétences) et accompagnement du développement de leurs compétences individuelles ou collectives
- Mise en œuvre et conduite d'une démarche d'amélioration continue de la qualité et de la gestion des risques et développement de la culture du signalement et de l'analyse des causes
- Organisation de l'accueil et de l'intégration des élèves, des étudiants et des nouveaux arrivants et mise en œuvre d'une politique d'attractivité de l'unité de soins ou du service
- Participation à des comités ou des projets institutionnels
- Participation à la gestion administrative et médico-économique de l'unité de soins ou du service
- Participation à la production et l'utilisation d'éléments probants de recherche en santé contribuant à l'évolution des pratiques professionnelles
- Pilotage des projets du service, en lien avec l'équipe médicale et en tenant compte des orientations du pôle et du projet de soins de l'établissement
- Prévision, organisation, coordination et suivi des activités et des moyens nécessaires pour un secteur d'activités de soins
- Réalisation d'une veille réglementaire et professionnelle spécifique à son domaine d'activité
- Relation entre les personnes prises en soins, les familles et les usagers, notamment dans le cadre de l'amélioration de la qualité des soins et du respect des chartes institutionnelles

Savoir-Faire

- Analyser des données, des tableaux de bord et justifier des résultats relatifs aux activités de son domaine
- Animer et manager des équipes en environnement hiérarchique et fonctionnel
- Communiquer, transmettre les informations et en rendre compte



- Concevoir, formaliser et adapter des procédures/protocoles/modes opératoires/consignes relatifs à son domaine de compétences
- Concevoir, piloter et évaluer un projet relevant de son domaine de compétences
- Conduire et animer des réunions
- Participer à la prévention des risques professionnels et contribuer à l'amélioration de la qualité de vie au travail
- Piloter, animer et impliquer, dans son champ de compétences, une ou plusieurs équipe(s) pluri professionnelles
- Planifier, gérer et adapter les moyens mis à disposition (ressources financières, humaines, formation, planning)
- Prévenir et gérer les conflits
- Réaliser un reporting quant à l'activité de l'unité de soins ou du service
- Soutenir et participer à des projets de recherche dans son domaine d'activité

Connaissances requises

Description	Niveau de connaissance
Animation d'équipe	Connaissances approfondies
Communication / relations interpersonnelles	Connaissances approfondies
Compétences numériques	Connaissances opérationnelles
Conduite de projet	Connaissances approfondies
Démarche qualité et gestion des risques	Connaissances approfondies
Droit des usagers du système de santé	Connaissances opérationnelles
Encadrement de personnel	Connaissances approfondies
Éthique et déontologie professionnelles	Connaissances approfondies
Gestion administrative, économique et financière	Connaissances opérationnelles
Gestion des ressources humaines du service	Connaissances opérationnelles
Gestion du stress	Connaissances opérationnelles
Hygiène hospitalière	Connaissances approfondies
Prévention des risques professionnels	Connaissances opérationnelles
Prévention et gestion des conflits	Connaissances opérationnelles
Psychologie générale	Connaissances générales
Réglementation relative à l'organisation du travail	Connaissances approfondies
Soins (en fonction du domaine d'activité)	Connaissances approfondies
Stratégie et organisation / conduite du changement	Connaissances approfondies

- Connaissances approfondies :
Connaissances théoriques et pratiques approfondies dans un champ donné. Maîtrise des principes fondamentaux du domaine, permettant la modélisation. Une partie de ces connaissances sont des connaissances avancées ou de pointe. Durée d'acquisition de 2 à 4/ 5 ans.
- Connaissances opérationnelles :
Connaissances détaillées, pratiques et théoriques, d'un champ ou d'un domaine particulier incluant la connaissance des processus, des techniques et procédés, des matériaux, des instruments, de

l'équipement, de la terminologie et de quelques idées théoriques. Ces connaissances sont contextualisées. Durée d'acquisition de quelques mois à un / deux ans.

- **Connaissances générales :**

Connaissances générales propres à un champ. L'étendue des connaissances concernées est limitée à des faits et des idées principales. Connaissances des notions de base, des principaux termes. Savoirs le plus souvent fragmentaires et peu contextualisés. Durée d'acquisition courte de quelques semaines maximum.

Informations complémentaires

Relations professionnelles les plus fréquentes :

Direction des soins
Cadre de pôle
Cadre supérieur de santé
Chef de service
Equipe médicale et paramédicale du service
Cadres de santé
Directions fonctionnelles.

Nature et niveau de formation pour exercer le métier :

Diplôme de cadre de santé (niveau 6) ou selon la formation visée, diplôme ou titre universitaire à finalité professionnelle de niveau 6 ou 7 dans les domaines de la santé, des sciences de l'éducation ou du management.

Correspondances statutaires éventuelles :

Cadre de santé paramédical (Corps de catégorie A)
Cadre de santé (Corps de catégorie A, placé en voie d'extinction).

Passerelles (à diplôme équivalent / avec formation supplémentaire) :

Cadre de santé formateur(trice) dans un institut de formation
Cadre supérieur de santé
Directeur(trice) des soins.

[Accueil](#) > [Métiers et concours](#) > [Les métiers de la santé](#) > [Le répertoire des métiers de la santé et de l'autonomie - fonction publique \(...\)](#) >

[Les métiers par familles de métiers](#) > [Soins](#) > [Formation et ingénierie de la formation aux soins](#) >

Formateur(trice) des professionnels de santé

Formateur(trice) des professionnels de santé

Code métier : 05X10

Informations générales

Définition :

Former des élèves, étudiants et professionnels paramédicaux
Concevoir et organiser les conditions de leurs apprentissages en formation initiale, en veillant à l'efficacité et la qualité des prestations
Organiser et réaliser des actions de formation continue dans des domaines liés aux soins, à la santé, à la pédagogie et au management.

Autres appellations :

Cadre pédagogique
Cadre de santé formateur(trice)
Cadre enseignant(e)
Formateur(trice) en institut et école de formation paramédicale (IFSI, IFMK, IFCS ...)

Spécificités :

Coordinateur(trice) de promotion
Coordinateur(trice) pédagogique
Coordinateur(trice) des stages.

Activités

- Conception, organisation, gestion et coordination des dispositifs de formation initiale et continue dans le domaine de la santé et des soins, notamment la simulation en santé
- Conduite de projets, de travaux d'étude et de recherche
- Dispensation de prestations d'enseignement et animation de séances d'analyse de pratiques professionnelles
- Élaboration, évaluation et réajustement des projets d'enseignements
- Encadrement et accompagnement des étudiant(e)s et élèves dans leur parcours de formation à travers un suivi pédagogique individualisé et en veillant à la qualité de vie étudiante
- Évaluation de la qualité des prestations et participation active à une démarche de qualité et de gestion des risques
- Évaluation de l'acquisition des connaissances et des compétences des étudiant(e)s et élèves
- Planification et coordination des séquences d'enseignement théorique et clinique
- Veiller à l'application conforme de la réglementation spécifique à son domaine d'activité

Savoir-Faire

- Accompagner les étudiant(e)s et élèves dans leur parcours de formation dans le domaine de la santé et des soins et évaluer l'acquisition de leurs connaissances et compétences
- Communiquer, transmettre les informations et en rendre compte
- Concevoir, piloter et évaluer un projet / un processus relevant de son domaine de compétence



- Concevoir, rédiger et mettre en forme une communication orale et écrite en incluant l'usage des outils numériques
- Conduire et animer des réunions
- Évaluer la qualité des prestations et s'inscrire dans une démarche qualité et de gestion des risques
- Organiser et coordonner les parcours de formation en alternance dans le domaine de la santé et des soins

Connaissances requises

Description	Niveau de connaissance
Communication / relations interpersonnelles	Connaissances approfondies
Compétences numériques	Connaissances opérationnelles
Conduite de projet	Connaissances approfondies
Démarche qualité et gestion des risques	Connaissances opérationnelles
Droit des usagers du système de santé	Connaissances opérationnelles
Éthique et déontologie professionnelles	Connaissances approfondies
Gestion administrative, économique et financière	Connaissances opérationnelles
Gestion des ressources humaines	Connaissances approfondies
Hygiène hospitalière	Connaissances opérationnelles
Ingénierie de la formation	Connaissances approfondies
Management	Connaissances approfondies
Méthodes de recherche en soins	Connaissances opérationnelles
Pédagogie	Connaissances approfondies
Psychologie générale	Connaissances générales
Santé publique	Connaissances opérationnelles
Soins	Connaissances approfondies

- Connaissances approfondies :
Connaissances théoriques et pratiques approfondies dans un champ donné. Maîtrise des principes fondamentaux du domaine, permettant la modélisation. Une partie de ces connaissances sont des connaissances avancées ou de pointe. Durée d'acquisition de 2 à 4/ 5 ans.
- Connaissances opérationnelles :
Connaissances détaillées, pratiques et théoriques, d'un champ ou d'un domaine particulier incluant la connaissance des processus, des techniques et procédés, des matériaux, des instruments, de l'équipement, de la terminologie et de quelques idées théoriques. Ces connaissances sont contextualisées. Durée d'acquisition de quelques mois à un / deux ans.
- Connaissances générales :
Connaissances générales propres à un champ. L'étendue des connaissances concernées est limitée à des faits et des idées principales. Connaissances des notions de base, des principaux termes. Savoirs le plus souvent fragmentaires et peu contextualisés. Durée d'acquisition courte de quelques semaines maximum.

Informations complémentaires

Relations professionnelles les plus fréquentes :

Direction de l'institut de formation
Direction générale
Direction des soins et cadres d'unités
Intervenant(e)s extérieurs, expert(e)s dans les contenus enseignés
Formateurs(trices) d'autres instituts et écoles de formation
Professionnels paramédicaux
Associations professionnelles
Service de formation continue
Université.

Nature et niveau de formation pour exercer le métier :

Diplôme de cadre de santé (niveau 6) ou selon la formation visée, diplôme ou titre universitaire à finalité professionnelle de niveau 6 ou 7 dans les domaines de la santé, des sciences de l'éducation ou du management.

Correspondances statutaires éventuelles :

Cadre de santé paramédical (Corps de catégorie A)
Cadre de santé (Corps de catégorie A, placé en voie d'extinction).

Passerelles (à diplôme équivalent / avec formation supplémentaire) :

Encadrant(e) d'unité de soins et d'activités paramédicales, médicotechniques et de rééducation
Cadre supérieur de santé
Directeur(trice) des soins.

ANNEXE 2

GESTION DES ABSENCES

Toute absence doit être justifiée.

Un justificatif d'absence **valable** est un **document formalisé, manuscrit ou tapuscrit** apportant la preuve du motif d'absence.

La version originale de ces justificatifs doit être communiquée par l'étudiant dans les délais légaux à son administration d'origine.

Il devra également :

- Prévenir par téléphone ou par mail le secrétariat de l'IFCS le premier jour de l'absence,
- S'il est en situation de stage, prévenir également le jour même son tuteur et/ou le terrain de stage,
- Puis envoyer dans les 48 H par courrier, dans la boîte aux lettres de l'IFMS ou par mail, une copie du justificatif de l'absence.

Les motifs d'absence reconnus comme justifiés sont :

- Maladie ou accident
- Décès d'un parent du premier ou second degré (toute dérogation est laissée à l'appréciation du Directeur de l'IFMS)
- Mariage ou PACS
- Naissance ou adoption d'un enfant
- Fêtes religieuses (dates publiées au bulletin officiel de l'éducation nationale)
- Convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle
- Participation à des manifestations en lien avec le statut d'étudiant et leur filière de formation.

Tout autre motif devra être porté à l'attention du référent pédagogique qui en réfèrera au Directeur de l'institut.

Toute absence sans justificatif dans le délai de 48H ou, pour un motif considéré comme non valable, sera considérée comme **injustifiée** et sera susceptible de faire l'objet de mesures disciplinaires.

ANNEXE 3 : CALENDRIER PREVISIONNEL 2025-2026 (sous réserve de modifications)

SEPTEMBRE				OCTOBRE					NOVEMBRE				DECEMBRE					JANVIER			
1	8	15	22	29	6	13	20	27	3	10	17	24	1	8	15	CA	CA	5	12	19	26
2	9	16	23	30	7	14	21	28	4	11Nov	18	25	2	9	16	CA	CA	6	13	20	27
3	10	17	24	1	8	15	22	29	5	12	19	26	3	10	17	CA	TPRD	7	14	21	28
4	11	18	25	2	9	16	23	30	6	13	20	27	4	11	18	Noël	1 ^{er} An	8	15	22	29
5	12	19	26	3	10	17	24	31	7	14	21	28	5	12	19	TPRD	TPRD	9	16	23	30
6	13	20	27	4	11	18	25	Touss	8	15	22	29	6	13	20	27	3	10	17	24	31
7	14	21	28	5	12	19	26	2	9	16	23	30	7	14	21	28	4	11	18	25	1
	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9	S10	S11	S12	S13	S14	S15	S16	S17	S18	S19	S20	S21

FEVRIER				MARS					AVRIL				MAI				JUIN				
2	9	16	23	2	9	16	23	30	Pâques	13	20	27	4	11	TPRD	Pentec	1	8	15	22	29
3	10	17	24	3	10	17	24	31	7	14	21	28	5	12	TPRD	26	2	9	16	23	30
4	11	18	25	4	11	18	25	1	8	15	22	29	6	13	TPRD	27	3	10	17	24	31
5	12	19	26	5	12	19	26	2	9	16	23	30	7	Ascens	TPRD	28	4	11	18	25	
6	13	20	27	6	13	20	27	3	10	17	24	1 ^{er} Mai	Vici1945	TPRD	TPRD	29	5	12	19	26	
7	14	21	28	7	14	21	28	4	11	18	25	2	9	16	23	30	6	13	20	27	
8	15	22	1	8	15	22	29	5	12	19	26	3	10	17	24	31	7	14	21	28	
S22	S23	S24	S25	S26	S27	S28	S29	S30	S31	S32	S33	S34	S35	S36	S37	S38	S39	S40	S41	S42	

	Cours IFCS Ajaccio	Enseignements théoriques : 26 semaines
	Cours IAE Corte	
	Stages	Stage 1 : 3 semaines / Stage 2 : 3 semaines / Stage 3 : 3 semaines / Stage 4 : 4 semaines soit 13 semaines
	TPRD	2 semaines (Travaux Personnels et Recherches Documentaires)
	CA et FERIE	1 semaine CA + Fériés

ANNEXE 4 : DETAILS DES ENSEIGNEMENTS FAC/IFCS (en cours d'élaboration sous réserve de modifications)

MODULES	TOTAL HEURES MODULE	THEME	CONTENUS	INTERVENANT	HEURES IFCS	HEURES FAC	TOTAL	DATE
1 et 4	270 (90+180)	Psychosociologie du travail et gestion des ressources humaines	GRH et psychosociologie du travail (UE 2)	A définir		30		
		Finances publiques	Finances publiques (UE 1)	A définir		21		
		Notions générales de droit	Droit du travail (UE 1)	A définir		12		
			Droit public (UE 2)	A définir		12		
		La fonction de cadre	Animation des équipes (UE 1)	A définir		18		
		Notions de Communication	Marketing (UE 3)	A définir		21		
			Culture numérique et outils informatiques (UE 3)	A définir		12		
			Communication institutionnelle (UE 3)	A définir		12		
			Anglais (UE 3)	A définir		12		
		Le cadre réglementaire et législatif du secteur sanitaire et social	La fonction publique hospitalière	A définir				
			Le droit syndical et les instances représentante du personnel	A définir	1			
		Le management	Les règles d'exercice des professionnels de santé	A définir	1			
			Conduite de projet paramédical	L. LOLLI	8			
		L'organisation et les conditions de travail	Gestion de crises (UE 3)	A définir		24		
			Manager la qualité de vie au travail (UE 2)	A définir		18		
		L'organisation et l'évaluation des activités professionnelles	CHSCT/CLIN/CLUD/CLAN	A définir	1			
			Les procédures et protocoles d'activités professionnelles	F. PELLEGRINETTI	1			
			La planification et l'organisation des activités professionnelles : piloter par les tableaux de bord	F. PELLEGRINETTI	1			
					1			
			Démarche qualité : prévention et gestion des risques	A définir	1			

			Evènements indésirables	A définir	1			
			Rédaction de rapports circonstanciés	A définir	1			
			Audits qualité	A définir	1			
		L'utilisateur et les structures de soin	Droit des patients	A définir	1			
			Relation avec les patients, les familles, les réseaux de soin	A définir	1			
		La gestion économique et financière	Gestion comptable (UE 2)	A définir		24		
			Analyse des coûts (UE 2)	A définir		18		
			Le financement des établissements de santé	A définir	1			
			Comptabilité hospitalière et outils de gestion	A définir	1			
			EVALUATION MODULE 1 Ecrit : Rapport du stage en entreprise (FAC) Oral : Argumentation orale du rapport de stage avec identification des problématiques et proposition d'axes d'amélioration (FAC/IFCS)		7			
			EVALUATION MODULE 4 Ecrit : Rapport stage encadrement avec diagnostic de situation (FAC/IFCS) Oral : Argumentation d'un projet managérial en lien avec le diagnostic de situation (FAC/IFCS)		7			
TOTAL MODULES 1 + 4 (270)					36	234		
2	90	Données générales en santé publique	Vision systémique du système de santé Objectifs : Faire la différence entre pensée systémique et pensée rationnelle et son application dans le management hospitalier	A définir				
		Données générales en santé publique	Complexité du management en établissements de santé : nécessité d'une vision holistique en tenant compte des facteurs écologiques, socio-culturels, économiques et de gouvernance assurant la santé à long terme des populations et de leur environnement. Approche écosystémique de la santé Objectifs : Analyser la complexité du management en secteur sanitaire ou social et développer des stratégies adaptatives	A définir	2			
					2			

		Données générales en santé publique	Modèles de santé Déterminants de santé Epidémiologie Dimensions préventive, curative, éducative et palliative Rôle du cadre de santé dans la santé publique	A définir	4			
		La politique de santé publique et ses moyens	Organisation du système de santé Stratégie nationale, internationale et mondiale Organisation locales (ARS, PRS) Les établissements, structures et institutions sanitaires et sociales L'exercice libéral La protection sociale L'évaluation des politiques de santé publique	A définir	4			
		TD	Enquête de santé publique	L. LOLLI	62			
			EVALUATION MODULE 2 Ecrit ou oral : Epreuve d'analyse et de synthèse		14			
TOTAL MODULE 2					90			
5	180	Cadre législatif et réglementation de la formation	Grands principes de l'évolution de la formation pour s'adapter aux changements des organisations / Entreprise apprenante	JL. BOUTTE	16			
		La pédagogie	L'histoire des grands courants, théories et concepts de l'apprentissage	L. LOLLI	4			
			Prélude à la recherche en science de l'éducation	JL BOUTTE	3			
			Méthodologie de la recherche en science de l'éducation	JL. BOUTTE	8			
			Les grands principes de l'apprentissage adapté à l'adulte / Relations Formateurs-Etudiants	L. LOLLI	8			
			Les concepts de motivation et de métacognition	L. LOLLI	2			
			Contenus et référentiels de formation + TD	A définir	10			
			Le projet pédagogique	L. LOLLI	2			
			L'organisation de l'alternance et le tutorat +TD	L. LOLLI	14			
			Les outils et supports pédagogique + TD	L. LOLLI	14			
			Construire un dispositif de formation	L. LOLLI	4			
			L'évaluation +TD	F. ABEZA	8			
		Organisation des dispositifs de formation	Structure et fonctionnement des écoles et instituts de formations initiales et continue	A définir	2			

			Relations avec les tutelles	A définir	1			
			Fonds et recherches documentaires	P. GARNIER	21			
			Certification des dispositifs de formation (Qualiopi)	A définir	2			
			Travaux de groupe / Mises en situation	L. LOLLI	61			
			EVALUATION MODULE 5 (en stage) Ecrit : Présentation écrite de l'organisation et de la réalisation d'une séquence éducative auprès d'un public en formation Oral : Réalisation de la séquence auprès du public cible					
TOTAL MODULE 5 (180)					180			
3 et 6	240 (90+150)	Méthodologie de la recherche et outils	Initiation à la recherche en management (UE 4)	A définir		12		
			Méthodologie de la recherche (UE 4)	A définir		12		
			Techniques d'enquête (UE 4)	A définir		18		
		Ethique des affaires	Ethique des affaires (UE 3)	A définir		15		
		Organisation et stratégie	Organisation et stratégie (UE 3)	A définir		18		
		Approfondissement de la fonction d'encadrement	Management des compétences (UE 3)	A définir		21		
		Analyses de pratiques professionnelles : bases théoriques et outils		L. LOLLI	4			
		TD	3 Analyses groupales APP retour de stage	L. LOLLI	9			
		2 Régulations collectives mémoire		L.LOLLI JL BOUTTE	6			
			La responsabilité juridique du cadre de santé	A définir	2			
			Analyse et perspectives d'évolution des métiers	A définir	1			
			Législation et réglementation européenne de l'exercice des professions de santé	A définir	1			
			Ethique et déontologie professionnelle	A définir	1			
			Gestion des plannings	A définir	4			
			Conduite du changement	A définir	4			

			Rôle du cadre de santé dans la QVT +TD	A définir	16			
			Gestion des RH par la communication	A définir	4			
			Communication interculturelle	A définir	2			
			Rapports circonstanciés	A définir	2			
			Prise de parole en public et conduite de réunion	L. LOLLI	14			
			Conduite d'entretien	L. LOLLI	14			
			Dossier du patient / Information aux patients/Informatisation/Archivage	A définir	2			
			Sécurité du médicament/Gestion des EI	A définir	2			
				A définir				
				A définir				
				A définir				
				A définir				
			TD Jeux de rôle négociation et gestion de conflit	L.LOLLI + B. QUESNEL	7			
			TD Simulation situation d'encadrement	L.LOLLI + B. QUESNEL	21			
			EVALUATION COMMUNE MODULE 3 et 6 Soutenance d'un mémoire écrit individuel à partir d'une problématique d'encadrement (FAC + IFCS)		14			
TOTAL MODULE 3 ET 6 (240)					130	96		
TOTAUX HEURES					450	330	780	

ANNEXE 5

Année d'études : Master 2 | MAE - MOES - Management des Organisations et Établissements de Santé

SEMESTRE 3	COEF	ECTS	Heures étudiant	CM	TD	MCCC	Enseignants
UE 1 Initiation à la fonction cadre							
Droit du travail	1	1	12	8	4	CC	A déterminer
Finance publique	1	3	21	14	7	CC	Intervenant IAE
Animation des équipes	2	2	18	12	6	CC	Intervenant IAE
Stage 1 : Initiation à la fonction cadre	2	5				Rapport écrit + Soutenance	
UE 2 Fondamentaux du Management							
Gestion des Ressources Humaines et psychosociologie du travail	2	4	30	20	10	CC	Intervenant IAE
Droit public	1	1	12	8	4	CC	Intervenant IAE
Manager la Qualité de Vie au Travail	1	2	18	12	6	CC	Intervenant IAE
Gestion comptable	1	4	24	16	8	CC	Intervenant IAE
Analyse des coûts	1	3	18	12	6	CC	Intervenant IAE
Stage 2 : Fonction d'encadrement	2	5				Rapport écrit + Soutenance	

SEMESTRE 4	COEF	ECTS	Heures étudiant	CM	TD	MCCC	Enseignants
UE 3 Management Stratégique de la Formation et Développement des Compétences							
Ethique des affaires	1	2	15	10	5	CC	Intervenant IAE
Organisation et stratégie	1	2	18	12	6	CC	Intervenant IAE
Gestion de crises	2	3	24	16	8	CC	Intervenant IAE
Management des compétences	2	3	21	14	7	CC	Intervenant IAE
Marketing	2	3	21	14	7	CC	Intervenant IAE
Communication institutionnelle	1	1	12	8	4	CC	Intervenant IAE
Anglais	1	1	12	8	4	CC	LANSAD
Culture numérique et outils informatiques	1	1	12	8	4	CC	A déterminer
Stage 3 : Fonction de formation	2	5				Rapport écrit + Soutenance	
UE 4 Analyse des pratiques et initiation à la recherche en Management							
Initiation à la recherche en Management	NN	NN	12	8	4	NN	Intervenant IAE
Méthodologie et suivi de la recherche	NN	NN	12		12	NN	Intervenant IAE
Techniques d'enquêtes	2	2	18	12	6	CC	Intervenant IAE
Note de recherche	1	2					Intervenant IAE
Stage 4 : Approfondissement	2	5				Rapport écrit + Soutenance	Jury IAE IFCS